



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Commune de Cabriès

Cabriès, le 17 mars 2026

Le Maire

À

**Mesdames et Messieurs
Les membres du conseil municipal**

Direction Générale des Services

Dossier suivi par : Lucie SEDENO

Tel : 04.42.28.14.09

Mail : juridique@cabries.fr

Objet : Convocation au conseil municipal

Pièces jointes : Dossier du conseil municipal

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Je vous invite à l'installation du conseil municipal qui se réunira :

**À l'Auditorium Pierre MALBOSC
Le samedi 21 mars 2026 à 11h00.**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Election du maire de la commune
2. Fixation du nombre d'adjoints au maire
3. Election des adjoints au maire
4. Lecture de la charte de l'élu local par le nouveau Maire et remise à chaque conseiller municipal de cette charte et du Chapitre III du Titre II du Code général des collectivités territoriales
5. Délégation du conseil municipal au maire
6. Modalités de dépôt des listes concernant l'élection des représentants de l'assemblée délibérante à la commission d'appel d'offre (CAO) et à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Je vous rappelle qu'en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du CGCT modifiés par l'article 142 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et par l'article 9 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, cette convocation est envoyée sous forme électronique, accompagnée d'une note de synthèse sur les délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Je vous indique enfin, qu'en cas d'empêchement et conformément à l'article L. 2121-20 du CGCT, vous pouvez donner un pouvoir écrit à l'un de vos collègues à partir du modèle joint au dossier.

Je vous prie de croire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Amapola VENTRON
Maire de Cabriès,
Vice-Présidente de la Métropole Aix-Marseille-
Provence,
Conseillère Départementale Déléguée.**





COMMUNE DE CABRIÈS

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

ORDRE DU JOUR

Une convocation a été adressée à chacun des conseillers municipaux, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

DÉLIBÉRATIONS INSCRITES

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Election du maire de la commune
2. Fixation du nombre d'adjoints au maire
3. Election des adjoints au maire
4. Lecture de la charte de l'élu local par le nouveau Maire et remise à chaque conseiller municipal de cette charte et du Chapitre III du Titre II du Livre Ier de la Deuxième Partie du Code général des collectivités territoriales
5. Délégation générale du conseil municipal au maire
6. Modalités de dépôt des listes concernant l'élection des représentants de l'assemblée délibérante à la commission d'appel d'offre (CAO) et à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)